

OXYNET RENFORCE - Gamme viticole

SUPER NETTOYANT DÉROUGISSANT BI-COMPOSANTS



- **Produit bi-composant super puissant permettant de tout déroger dans les chais.**
- **Particulièrement efficace pour supprimer les salissures organiques et les moisissures même sur les sols en béton brut.**
- **Rinçage facile.**
- **Autorisé en Agriculture Biologique***
- **Non-moussant.**
- **Compatible avec le contact alimentaire.**
- **Applicable sur presque tout support, sauf le bois.**

CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES :

OXYNET 1 :

- Liquide, limpide, incolore. Pratiquement inodore.
- Densité à 20°C : 1,13 environ.
- pH du produit concentré : 2,4 environ.
- Soluble dans l'eau en toutes proportions.
- Miscible aux solvants polaires : éthanol, méthanol, glycol.
- Non moussant.
- Température de congélation : -16°C.
- Solution aqueuse stabilisée de peroxyde d'hydrogène libérant, après mélange avec **OXYNET 2PR** un oxygène particulièrement réactif.
- DL50 voie orale sur lapin : 4060 mg/kg.
- Ne contient pas de phénol, iode, aldéhyde, hypochlorite, brome, ni d'acidifiant type acétique ou péraétique.

OXYNET 2PR :

- Liquide limpide, incolore à jaune pâle. Inodore.
- Caractères et propriétés basiques.
- Ininflammable. Point d'éclair : néant.
- Densité à 20°C : 1,25 ± 0,02.
- pH du produit concentré : >13.
- Miscible à l'eau, en toutes proportions.
- Solution aqueuse de soude de premier choix (non recyclée).
- Peut attaquer certains alliages légers et aluminium en cas de concentrations trop élevées ou d'un temps de contact prolongé.
- Le mélange **OXYNET Renforcé** est extrêmement dérogeant.
- Le mélange **OXYNET Renforcé** est séquestrant du calcaire.
- * Produit utilisable en agriculture biologique conformément au règlement CE N°834/2007. Nettoyage et désinfection pour les bâtiments et installations de la production végétale biologique, y compris le stockage dans une exploitation agricole.

SECURITE :

- La solution d'**OXYNET 1** se transforme après usage en une solution **biodégradable**.
- Les composants d'**OXYNET Renforcé** sont sur la liste de l'Arrêté Ministériel du 19/12/13 relatif aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact des **denrées alimentaires**.
- Ne jamais laisser le mélange **OXYNET Renforcé** dans un pulvérisateur sous pression ou récipient fermé. Risque de dégazage intempestif, ouvrir le pulvérisateur en fin d'utilisation. Le port de gants est recommandé.
- **OXYNET 1 & 2PR** : dangereux : respecter les précautions d'emploi.

MODE D'EMPLOI :

- Pour le nettoyage dérogeant des **sols de chais** souillés par des matières organiques vinaïres et des tanins : mélanger 5 à 10% d'**OXYNET 1** (peroxyde d'hydrogène) avec 5 à 10% d'**OXYNET 2PR** (dégraissant alcalin) en dilution dans de l'eau froide (pour des sols en quartz : faire un essai préalable).
- Pour le dérogeant de **tuyaux et pompes** : mélanger 1,5% d'**OXYNET 1** avec 1,5% d'**OXYNET 2PR** en dilution dans de l'eau froide. Laisser agir la solution entre 15 et 20 minutes en circuit fermé.
- Le traitement du **béton brut** se fait sans action mécanique avec une solution d'au moins 10% d'**OXYNET 1** et 10% d'**OXYNET 2PR** dans de l'eau, le temps de contact est de 30 mn à 8 h selon le type de salissures.
- Le nettoyage des circuits de mise en bouteille se fait avec un mélange d'1,5% d'**OXYNET 1** avec 1,5% d'**OXYNET 2PR** en dilution dans l'eau.
- Confort d'application** : **OXYNET Renforcé** reste très facilement rinçable, totalement non moussant même en remontage ou circuit fermé, parfaitement homogène (ne déphase pas), totalement non odorant et sans risque de réaction exothermique lors des mélanges.